

Date de préparation 04-juil.-2011

Date de révision 10-déc.-2021

Numéro de révision 3

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Cat No.: R30953901

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Oxoid Ltd

Wade Road

Basingstoke, Hants, UK

RG24 8PW

Tel: +44 (0) 1256 841144

**EU entity/business name** Oxoid Deutschland GmbH

Postfach 10 07 53

D-46483

Wesel

GERMANY
Tel: + 49 (0) 28

Tel: + 49 (0) 281 1520 Fax: 49 (0) 281 1521

Adresse e-mail mbd-sds@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec EU: 001-703-527-3887 Chemtrec US: (800) 424-9300

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour les clients en Suisse :

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

### **Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

### **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Aldéhyde formique	50-00-0	200-001-8	<0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 1B (H350) Muta. 2 (H341)
				STOT SE 3 (H335)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Aldéhyde formique	Skin Corr. 1B :: C>=25% Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<25% Skin Irrit. 2 :: 5%<=C<25% Skin Sens. 1 :: C>=0.2% STOT SE 3 :: C>=5%	•	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

\_\_\_\_\_

### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un

médecin en cas de symptômes.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes d'azote (NOx).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents). **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> (8h)	STEL: 2 ppm 15 min	TWA / VME: 0.5 ppm (8		STEL / VLA-EC: 0.6
	TWA: 0.3 ppm (8h)	STEL: 2.5 mg/m <sup>3</sup> 15 min	heures).		ppm (15 minutos).
	Skin	TWA: 2 ppm 8 hr	STEL / VLCT: 1 ppm.		STEL / VLA-EC: 0.74
	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> (8h)	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr			mg/m³ (15 minutos).
	STEL: 0.6 ppm (8h)	Carc.			TWA / VLA-ED: 0.3 ppm
					(8 horas)
					TWA / VLA-ED: 0.37
					mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	TWA: 0.3 ppm (8	STEL: 0.6 ppm 15	STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 0.3 ppm 8
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -	minutos	minuten	tunteina
	Tempo	exposure factor 2	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 0.3 ppm 8 ore.	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> (8	minutos	uren	tunteina
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -	Ceiling: 0.3 ppm		STEL: 0.6 ppm 15
	Tempo	exposure factor 2	TWA: 0.3 ppm 8 horas		minuutteina
	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	TWA: 0.3 ppm (8	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> 8		STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> 15
	Media Ponderata nel	Stunden). MAK no	horas		minuutteina
	Tempo for the health	irritation should occur	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup> 8		

### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

	care, funeral and embalming sectors until July 11, 2024 TWA: 0.5 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo for the health care, funeral and embalming sectors until July 11, 2024 STEL: 0.74 mg/m³ 15 minuti. Breve termine STEL: 0.6 mg/m³ 15 minuti. Breve termine Pelle	during mixed exposure TWA: 0.37 mg/m³ (8 Stunden). MAK no irritation should occur during mixed exposure Höhepunkt: 0.6 ppm Höhepunkt: 0.74 mg/m³	horas TWA: 0.5 ppm 8 horas		
					T N S
Composant Aldéhyde formique	Autriche  MAK-KZGW: 0.6 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 0.74 mg/m³ 15 Minuten MAK-TMW: 0.3 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 0.37 mg/m³ 8 Stunden	Danemark Ceiling: 0.3 ppm Ceiling: 0.4 mg/m³	Suisse  STEL: 0.6 ppm 15 Minuten  STEL: 0.74 mg/m³ 15 Minuten  TWA: 0.3 ppm 8 Stunden  TWA: 0.37 mg/m³ 8 Stunden	Pologne STEL: 0.74 mg/m³ 15 minutach TWA: 0.37 mg/m³ 8 godzinach	Norvège TWA: 0.5 ppm 8 timer TWA: 0.6 mg/m³ 8 timer Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³
	O Sturideri		Sturideri		
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Aldéhyde formique	TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> STEL : 2.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 0.3 ppm 8 satima.  TWA-GVI: 0.37 mg/m³ 8 satima.  TWA-GVI: 0.5 ppm 8 satima. for health, funeral and embalming sector applies until July 11, 2024  TWA-GVI: 0.62 mg/m³ 8 satima. for health, funeral and embalming sector applies until July 11, 2024  STEL-KGVI: 0.6 ppm 15 minutama.  STEL-KGVI: 0.74 mg/m³ 15 minutama.	and embalming sectors until July 11, 2024 TWA: 0.37 mg/m³ 8 hr. TWA: 0.62 mg/m³ 8 hr. for the healthcare, funeral and embalming sectors until July 11, 2024 STEL: 0.6 ppm 15 min STEL: 0.738 mg/m³ 15 min STEL: 0.62 mg/m³ 15		TWA: 0.5 mg/m³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 1 mg/m³
Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 ppm 8 tundides. TWA: 0.6 mg/m³ 8 tundides. STEL: 1 ppm 15 minutites. STEL: 1.2 mg/m³ 15 minutites.	J.W. MILMI	STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³	STEL: 0.6 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 0.6 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.3 ppm 8 klukkustundum. TWA: 0.37 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation
Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm IPRD TWA: 0.37 mg/m³ IPRD TWA: 0.62 mg/m³ IPRD for healthcare, funeral, and embalming industries TWA: 0.5 ppm IPRD for healthcare, funeral, and embalming industries STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm		mato	TWA: 1 ppm 8 ore TWA: 1.2 mg/m³ 8 ore STEL: 2 ppm 15 minute STEL: 3 mg/m³ 15 minute

### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Aldéhyde formique	Skin notation	Ceiling: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup> 8	Binding STEL: 0.6 ppm	
	MAC: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	urah applies for health	15 minuter	
		TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	care, funeral and	Binding STEL: 0.74	
			embalming activities	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	
			until July 11, 2024	TLV: 0.3 ppm 8 timmar.	
			TWA: 0.5 ppm 8 urah	NGV	
			applies for health care,	TLV: 0.37 mg/m <sup>3</sup> 8	
			funeral and embalming	timmar. NGV	
			activities until July 11,	Hud	
			2024		
			TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> 8		
			urah		
			TWA: 0.3 ppm 8 urah		
			Koža		
			STEL: 0.6 ppm 15		
			minutah		
			STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> 15		
			minutah		

### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

### Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

ſ	Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
		(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Ī	Aldéhyde formique			DNEL = 37µg/cm2	DNEL = 240mg/kg
	50-00-0 ( <0.1 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Aldéhyde formique 50-00-0 ( <0.1 )	$DNEL = 0.75 mg/m^3$		$DNEL = 0.375 mg/m^3$	DNEL = 9mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Aldéhyde formique	PNEC = 0.44mg/L	PNEC = 2.3mg/kg	PNEC = 4.44mg/L	PNEC = 0.19mg/L	PNEC = 0.2mg/kg
50-00-0 ( <0.1 )		sediment dw			soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Aldéhyde formique 50-00-0 ( <0.1 )	PNEC = 0.44mg/L	PNEC = 2.3mg/kg sediment dw			

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Mesures techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations	-	EN 374	(exigence minimale)
	du fabricant			

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide **Aspect** Bleu

OdeurAucune information disponibleSeuil olfactifAucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion Sans objet

Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Sans objet

OXDR30953901

Date de révision 10-déc.-2021

Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Inflammabilité (Liquide)
Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'explosivité

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Point d'éclair Sans objet Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Sans objet

Température de décomposition Aucune donnée disponible

**pH** 7.3 - 7.5

Viscosité Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Aldéhyde formique -0.35

Pression de vapeur

Densité / Densité

Densité apparente

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

### **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

(Air = 1.0)

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**Réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx).

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Aucune donnée disponible
Cutané(e) Aucune donnée disponible
Inhalation Aucune donnée disponible

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Aldéhyde formique	500 mg/kg (Rat)	LD50 = 270 mg/kg (Rabbit)	0.578 mg/L (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Aucune donnée disponible Respiratoire Peau Aucune donnée disponible

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Aldéhyde formique	Sensibilisation cutanée	L'homme	Sensibilisant
50-00-0 ( <0.1 )	Les méthodes de surveillance Patch Test	cobaye	Sensibilisation
	Sensibilisation respiratoire in vitro		

À titre préventif, le produit doit être traité comme un sensibilisant

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes

oompoount.	V-	UK	Allelliaglie	CIRC
 Aldéhyde formique	Carc Cat. 1B	Cat 3		Group 1

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e). Effets sur le développement Aucun(e) connu(e).

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition répétée;

**Organes cibles** Aucune information disponible.

Aucune donnée disponible j) danger par aspiration;

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Aldéhyde formique	Leuciscus idus: LC50 = 15 mg/L	EC50 = 20 mg/L 96h	
	96h	EC50 = 2  mg/L  48h	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Aldéhyde formique	-0.35	Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible .

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Page 10/14

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour **Autres informations** 

Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

laquelle le produit a été utilisé.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage

IATA Non réglementé

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de ľOMI

Non applicable, les produits emballés

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Aldéhyde formique	50-00-0	200-001-8	-	ı	X	X	KE-17074	X	X

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Aldéhyde formique	50-00-0	X	ACTIVE	Х	-	X	X	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Aldéhyde formique	-	Use restricted. See item 72. (see link for restriction details) Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Composant		La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Quantités de qualification pour
Aldéhyde formique	50-00-0	5 tonne	50 tonne

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

### Réglementations nationales

### Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Aldéhyde formique	WGK 3	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)

	Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
ı	Aldéhyde formique	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 43

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Aldéhyde formique	(112 21 110 1)	Group I	

#### Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

50.00.0 ( 0.4 )		
50-00-0 ( <0.1 )		
00000		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

section 8(b), inventaire DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques,

canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

Page 13/14

Inventory of Chemical Substances)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

EC50 - Concentration efficace 50%

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de préparation 04-juil.-2011 Date de révision 10-déc.-2021 Sommaire de la révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Salmonella typhi Vi Stained Suspension

Date de révision 10-déc.-2021

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité